



Résidence Niagara Falls Corniche des Almadies
Tél: + 221 33 865 65 62
Email: contact@tds.sn
www.tds.sn



La diffusion numérique,
des changements importants dans la chaîne
de valeur audiovisuelle.

POUR UNE
**TRANSITION NUMÉRIQUE
REUSSIE**

Contexte

Suite aux accords de Genève en 2006, lors GE06, sur la transition numérique dans la radiodiffusion l'état du Sénégal a décidé de lancer la télévision numérique terrestre.

A ce titre, le projet de passage de l'analogique au numérique a été confié à l'entreprise sénégalaise EXCAF sous la supervision du comité national de pilotage de la transition de l'analogique vers le numérique (CONTAN) via la convention approuvée par décret n°2014-994 signé le 27 août 2014.

Dans un souci d'équité, l'état du Sénégal a séparé les métiers d'éditeurs, de distributeurs et de diffuseurs. Il a aussi créé TDS-SA (Télédiffusion du Sénégal) qui a pour mission de mutualiser, valoriser et monétiser les infrastructures numériques « active et passive » de l'état.

Missions

La télédiffusion du Sénégal est une société anonyme qui gère des infrastructures numériques héritées de l'Etat.

Elle a la charge de fournir un service de qualité à tous les acteurs du numérique, notamment les éditeurs et les distributeurs. TDS-SA assume les fonctions de collecte, de multiplexage, de transport et de diffusion.

C'est un acteur neutre qui offre le même service et dans les mêmes conditions à tous les éditeurs de chaînes de télévisions.



Mutualisation des infrastructures numériques de l'Etat du Sénégal



Valorisation des infrastructures numériques mutualisées de l'Etat du Sénégal.



Exploitation technique et commerciale des infrastructures mutualisées



Mise en cohérence de la stratégie de développement

Ces quatre grands axes vont permettre une optimisation des investissements pour les acteurs de l'écosystème tout en permettant une monétisation, un développement harmonieux et efficace du parc infrastructurel de l'état.

TNT ET RNT PARTOUT ET POUR TOUS

Mutualisation et partage d'infrastructure

La loi n° 2017-28 du 14 juillet 2017 autorisant la création de TDS-SA dispose en son article 5 que

« Les investissements réalisés ou programmés dans le cadre de l'exploitation technique des infrastructures numériques mutualisées ou dans le cadre de l'externalisation de ses services, peuvent être versés dans le patrimoine de la Société de Télédiffusion au Sénégal, lorsqu'ils présentent une vocation économique et commerciale prédominante. »

Aujourd'hui, la convergence des réseaux de transport numérique, la collecte et la diffusion des signaux et données entre le **Broadband** et le **Broadcast** est de plus en plus accentuée. Ainsi, TDS-SA se positionne comme leader des réseaux audiovisuels (TNT et RNT) et se développe dans la fibre.

Elle peut d'ores et déjà capitaliser la reprise des infrastructures de diffusion de la RTS et ceux déployées par Excaf Télécom dans le cadre de la TNT (pylônes, réseaux de transport etc.). A terme, l'opérateur de diffusion offrira un catalogue de services pour le partage de ses infrastructures et s'engagera sur la couverture numérique du territoire.

Services linéaires et non linéaire

Le numérique permet la diffusion de tout type de contenu sur tout type de support, fixe ou en mobilité.

Cet état de fait a rendu la TV délinéarisée ou non-linéaire permettant ainsi de consommer, à la demande, l'ensemble des contenus audiovisuels comme radiophoniques de façon payante ou gratuite.

D'un autre côté, il y a la télévision linéaire qui oblige les consommateurs à être au rendez-vous pour consommer leurs contenus préférés ou à l'enregistrer pour le visionner en différé.

Face à la diffusion planétaire de contenu audiovisuel, TDS SA entend offrir aux acteurs de la chaîne de valeur de l'audiovisuel, via son catalogue de services, des offres non linéaires (archivage, VOD, SVOD, catch up tv etc.).

Collecte –Transport-Diffusion

A la suite de la loi relative à sa création, le nouveau code de la presse (2017) vient renforcer les missions de TDS SA. En effet, il dispose en son article 149 que l'opérateur de diffusion assure désormais

- la collecte des programmes auprès des éditeurs autorisés,
- le transport et le multiplexage des services
- la diffusion à destination du public



MUTUALISATION
DES
INFRASTRUCTURES
DE L'ETAT DU
SENEGAL

Une ouverture au tout
numérique